

---

## 33<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la COI

### Une COI plus forte pour défendre les intérêts spécifiques de la région

Le 33<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, tenu à Balaclava (Maurice) les 12 et 13 septembre, a été l'occasion pour les Etats membres de réaffirmer leur engagement à renforcer leur coopération dans des domaines phare du développement et de la croissance.

Cette session ordinaire de l'instance décisionnelle suprême de la COI a été marquée par la passation de la présidence du Conseil entre le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de Maurice, Vishnu Lutchmeenaraidoo, et le vice-président des Seychelles, Vincent Meriton. A leurs côtés, les Etats membres étaient représentés par Mohamed El-Amine Souef, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Union des Comores, Eloi Maxime Dovo, ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Didier Robert, président du Conseil régional de La Réunion, et Etienne Sinatambou, ministre mauricien de la Sécurité sociale, de la Réforme institutionnelle, de l'Environnement et du Développement durable.

Les membres du Conseil ont souligné le rôle accru que doit jouer la COI pour la promotion et la défense des intérêts spécifiques des Etats et régions insulaires, y compris pour les îles africaines de l'Atlantique. La COI, seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, est en effet en mesure de porter le plaidoyer à l'international pour un traitement différencié par la communauté internationale au bénéfice des Etats et régions insulaires, notamment dans le cadre des négociations portant sur l'évolution programmée du cadre partenarial entre l'Union européenne et le groupe ACP.

Les représentants des Etats membres ont souligné le rôle politique de la COI en faveur de la paix et de la stabilité et se sont ainsi réjoui de l'accord de partenariat signé avec l'Organisation des Nations unies. Dans le même esprit, la COI a signé des accords avec des agences onusiennes, portant notamment sur la sécurité maritime et la lutte contre les trafics et crimes. Le Conseil s'est à ce titre félicité des résultats concrets de la conférence ministérielle d'avril 2018 sur la sécurité maritime qui a notamment été marquée par la signature des accords régionaux MASE.

Dans la même veine, le Conseil de la COI propose l'organisation de conférences ministérielles thématiques devant non seulement donner une impulsion politique forte mais aussi donner des résultats concrets en matière de sécurité alimentaire et d'énergies renouvelables. Ces conférences devraient être organisées respectivement à Madagascar et à La Réunion au courant de l'année 2019.

C'est aussi l'action régionale en faveur des pêches qui a été mise à l'honneur, plus particulièrement avec la signature de la convention de financement avec l'Union européenne du programme E€oFISH pour un montant de 28 millions €. Ce nouveau programme de pêche vise la consolidation des cadres de gestion des pêches et des filières ainsi que la poursuite du Plan régional de surveillance des pêches.

Les membres observateurs de la COI (République populaire de Chine, Union européenne, Ordre Souverain de Malte et Organisation internationale de la Francophonie) et les partenaires (Agence française de développement, Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien et SYAH) ont eu l'occasion de partager leur appréciation positive du rôle de la COI pour le développement durable et la stabilité régionale et de réitérer leur engagement aux côtés de l'organisation régionale et de ses Etats membres.